

Politique : 26/05/2009 à 11:55

Loi Morin : Aménagements avant présentation au conseil des ministres

(Tahitipresse) - Le projet de loi d'indemnisation des victimes des essais nucléaires conduits par la France de 1960 à 1996, qui doit être présenté mercredi en Conseil des ministres, a fait l'objet d'ultimes aménagements, a-t-on appris mardi soir auprès du ministère de la Défense, indique l'AFP.

Ainsi, selon le vœu des associations de vétérans, la période ouvrant droit à indemnisation pour les deux centres d'expérimentation du Sahara algérien s'étendra jusqu'au 31 décembre 1967 alors que le projet initial fixait la date de décembre 1961 pour l'un d'eux, a-t-on précisé dans l'entourage du ministre.

Par ailleurs, le décret d'application qui accompagnera la loi et doit être publié simultanément au Journal officiel, étendra, en Polynésie, la zone considérée comme ayant pu être contaminée à l'atoll de Hao, à un millier de kilomètre à l'est de Tahiti.

De la même manière, seront prises en compte des retombées radioactives sur la presqu'île de Taravao, lors de l'essai Centaure conduit en 1974.

Le ministère de la Défense a par ailleurs confirmé qu'il ne s'opposerait pas à la création par amendement parlementaire d'un "Comité de suivi" dans lequel siègeraient les associations.

Il reste en revanche hostile à une autre proposition, défendue notamment par l'Association des vétérans des essais nucléaires (Aven), à savoir la création d'un fonds d'indemnisation spécifique, sur le modèle de celui ouvert pour les victimes de l'amiante.

Quelque 150.000 travailleurs civils et militaires, ont participé de 1960 à 1996 aux 210 essais menés par la France dans le Sahara algérien puis en Polynésie française, deux sites dont les populations sont également concernées par le projet de loi. Fin mars, M. Morin avait estimé à "quelques centaines" le nombre de personnes qui, victimes de radiations, ont pu développer un cancer, précisant que le plan d'indemnisation serait doté d'une première enveloppe de 10 millions d'euros pour 2009.